

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS – Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Administration Générale

**004-2024 Règlement intérieur du gymnase intercommunal Jérôme FERNANDEZ
à Buis-les-Baronnies et conventions d'utilisation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite Loi NOTRe ;

Vu l'arrêté n° 2016319-0012 du 14 novembre 2016 portant constitution de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu l'arrêté n° 2017242-0007 approuvant l'exercice des compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant que l'équipement sportif situé sur la commune de Buis-les-Baronnies, Place du 19 mars 1962 - section cadastrale 72, 113, 238 - est propriété de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant que cet établissement, reconnu établissement recevant du public de 3° catégorie, de Type X, a été mis en service en novembre 2007. Il est dédié aux activités physiques et sportives en priorité aux élèves du territoire (collège, écoles élémentaires, structures d'apprentissage ...) mais également aux associations sportives du territoire de la CCBDP.

Il a une superficie de 2 000 m², est constitué d'une salle de sport de 1 120 m², d'un mur d'escalade, 1 salle DOJO, une salle de gymnastique, 1 gradin de 280 places. Les disciplines sont : gymnastique, escalade, aikido, danse, judo, karaté, cirque, handball, tennis, badminton, basket et futsal ...

Considérant que le règlement intérieur du gymnase intercommunal doit être mis à jour afin de garantir une utilisation garante de la sécurité pour tous en termes de conditions d'utilisation, responsabilités de chaque utilisateur, utilisation du matériel, planning.

Considérant la mise en place de conventions individuelles pour chaque association qui précisent les modalités d'utilisation des salles réservées et les créneaux horaires affectés.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le règlement intérieur de fonctionnement du gymnase intercommunal Jérôme Fernandez à Buis-les-Baronnies ainsi que les conventions d'utilisation pour chaque utilisateur ;

D'AUTORISER le Président à signer le règlement et les conventions avec les utilisateurs ;

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à :